



DELIBERATION

du Conseil Municipal de St-Palais-sur-Mer

Séance du 14 novembre 2007

Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2007, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le 14 novembre 2007 à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Hervé HÛE, Maire.

Nombre de Conseillers En exercice 17 Présents 12 Votants 13	Etaient présents : Monsieur Hervé HÛE, Maire Hubert Rémond, Bernard Thomas, Michel Zône, Didier Chavagnac, Gabriel Bardo, Françoise Curaudeau, Marie-Françoise Sapojnikoff, Claude Baudin, Agnès Lecuroux, Gérard Fines, Dominique Garnier.
Affichée le 16 NOV. 2007	Absents : Astrid Nappée, Jacques Chauvet, Martine Maney (procuration Didier Chavagnac), Cyrille Peneau, Michel Chelini.
	Monsieur Gabriel Bardo est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Motion sur le projet d'implantation du Terminal Méthanier.

Sur Proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (1 abstention) qu'il est totalement défavorable à l'implantation d'un site industriel qui mettrait en cause la qualité environnementale de la commune, la sécurité de ses habitants et son économie touristique.

Le projet d'un terminal Méthanier au Verdon, tel qu'il est actuellement connu, comporte, en effet, des risques graves, insupportables pour la station de Saint-Palais-sur-mer, notamment :

- L'impossibilité d'échouage d'un navire méthanier sur la côte de la commune n'est pas garantie, notamment en cas de tempête ou d'événement exceptionnel,
- L'impact visuel est inacceptable (hauteur des réservoirs supérieure aux infrastructures existantes sur le site du Verdon), car non compatible avec la valorisation paysagère et la protection des espaces naturels,
- L'eau de mer est susceptible de subir des effets nocifs pour l'environnement (refroidissement, apport de chlore, en particulier),
- Les impacts possibles sur la faune et la flore, ainsi que les rejets dans l'atmosphère conjugués aux effets du vent, ne sont pas connus.

Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Sous-Préfecture 16 NOV. 2007
de la publication le

FAIT ET DELIBERE LES
JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire

Le Maire

H. HÛE

H. HÛE